

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	7
Votants	7
procuration	1

L'an deux mil vingt-trois le mercredi 27 décembre 2023, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 22 décembre 2023

Objet
N° 23/10/02
Régie d'exploitation de la Poya * Complément de la délibération n°23/08/08 du 13 novembre 2023 * Recrutement d'un agent à temps non-complet pour un accroissement saisonnier d'activité pour la saison d'hiver 2023-2024

Présents Monsieur Jérémy VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Maryvonne ALVARD, Madame Dominique ANCEY, Mme Rachel ROUSSET, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE

Représentés Madame Audrey PENIN donne pouvoir à Monsieur Jérémy VALLAS

Absents excusés Mesdames Guyonne FOURNIER et Audrey PENIN

Secrétaire de séance Madame Maryvonne ALVARD

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3,

Vu les statuts de création de la régie d'exploitation du domaine skiable de la Poya,

Vu la délibération n°23/08/08 du 13 novembre 2023

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel de droit privé à temps non complet pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour le domaine skiable de la Poya,

Sur le rapport de Monsieur le Président, l'agent sera recruté sur le poste suivant :

- Agent polyvalent à temps non complet

Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de créer un emploi pour un accroissement saisonnier d'activité pour la saison hivernale 2023-2024.
- **PRÉCISE** que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 5 heures/semaine,
- **HABILITE** le Maire à recruter des agents contractuels pour pourvoir ces emplois

Ainsi fait et délibéré,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Maryvonne ALVARD



Acte certifié exécutoire le :
Télétransmis en Préfecture le :
Notifié ou publié le :

Le Maire,
Jérémy VALLAS



La présente délibération est transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
Madame le Trésorier de Sallanches